

CHECK LIST

1. Avant-projet

DÉMARRAGE

Responsable du projet/Architecte + Propriétaire : Établir la convention d'utilisation du bâtiment et la base du projet

Responsable du projet/Architecte + Propriétaire : Réaliser l'étude de faisabilité

Recommandation

Responsable du projet/Architecte + Propriétaire : Solliciter une séance préliminaire d'orientation avec l'autorité de protection incendie, selon répartition des compétences

- Définir le degré de l'assurance qualité
- Définir les orientations possibles du projet (constructivement, techniquement mais aussi pour choisir le bon partenaire Assurance Qualité selon les spécificités du RAQ et du projet) et leurs conséquences (par exemple en terme de périmètre de travaux)
- Identifier la procédure à suivre en cas de concept à l'objet (méthodes de preuves) et les démarches administratives tout au long du projet
- Définir les principales étapes et exigences (en fonction du degré RAQ)
- Identifier les autres contacts /organes compétents

Responsable du projet/Architecte + Propriétaire : Choisir et mandater le responsable de l'assurance qualité en protection incendie

Propriétaire : Choisir l'orientation du concept de protection incendie (concept standard ou concept « à l'objet », basé sur des objectifs de protection)

– **RAQ + Responsable du projet/Architecte :** Élaborer un concept de protection incendie simplifié

– **Responsable du projet/Architecte + RAQ + Propriétaire :** Confronter le concept de protection incendie simplifié à l'étude de faisabilité (actualiser l'étude)

Responsable du projet/Architecte : Définir l'organisation du projet

– Choisir et mandater les projeteurs

– Définir les responsabilités/interactions

2. Projet

RAQ: Établir le concept et les plans de protection incendie (complets, compréhensibles et plausibles)

- Définition des différentes variantes possibles
- Identification des mesures de protection incendie constructives, techniques et organisationnelles
- Identification des conditions d'accès des pompiers, des besoins en eau d'extinction et des mesures de défense incendie

Recommandation: RAQ + Responsable du projet/Architecte + Propriétaire: Prévoir une séance avec l'autorité de protection incendie

- Présentation du concept de protection incendie et de ses variantes
- Pour les méthodes de preuve: fixation des objectifs de protection, des critères de performance et des scénarios d'incendie

RAQ: Définir les principes techniques spécifiques

- Installation de détection d'incendie
- Installation de sprinkler
- Installation d'extraction de fumée et de chaleur
- Système de mise en surpression
- Ascenseur pour sapeurs-pompiers
- Concept aéraulique
- Asservissements incendie
- Système de protection contre la foudre
- Alimentation électrique de sécurité
- Éclairage de sécurité
- Dispositif d'alarme par messages sonores
- Concept d'entreposage des matières dangereuses

3. Traitement de la demande d'autorisation

DÉPOSE DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Responsable du projet/Architecte : Déposer auprès de la commune une demande de permis de construire accompagnée, selon les cas, de plans de protection incendie, d'un concept de protection incendie, de concepts techniques spécifiques ainsi que des justificatifs et des preuves nécessaires



Remarque : Les versions des plans d'enquête et ceux utilisés pour la représentation des concepts de protection incendie doivent être cohérentes (versions identiques)

RAQ + Responsable du projet/Architecte sur demande de l'autorité :

- Fournir les compléments documentaires et/ou justificatifs nécessaires
- Proposer et fournir les adaptations nécessaires du concept de sécurité ou de la construction afin de répondre aux exigences réglementaires



4. Réalisation

DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Responsable du projet/Architecte + RAQ:

- Annoncer le Responsable d'Assurance Qualité en charge du suivi de l'exécution (si ce dernier est différent du RAQ déclaré pour la planification du projet ou non connu) auprès de l'autorité de police du feu concernée selon la répartition des compétences (ECA/commune)
- Établir le programme d'Assurance Qualité en protection incendie du projet (planification des contrôles, définition des enregistrements nécessaires des résultats des contrôles et attribution des responsabilités) depuis les appels d'offres jusqu'à la réception finale des travaux

AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX

RAQ + Projeteurs: Intégrer les exigences du concept de protection incendie dans les appels d'offres

RAQ: Contrôler les documents des appels d'offres (plans et soumissions)

Projeteurs: Vérifier que les offres des entrepreneurs sont conformes aux appels d'offres:

- Respect des exigences de réaction au feu et de résistance au feu
- Respect des objectifs de protection (pour installations techniques de sécurité)

RAQ + Projeteurs: Contrôler les variantes des offres des entrepreneurs

RAQ: Contrôler les concepts techniques dont notamment:

- Concept aéraulique (isolations coupe-feu, clapets coupe-feu, ...)
- Installations thermiques (homologations, adaptation des locaux, contact préalable avec le maître ramoneur, ...)
- Installations photovoltaïques
- Installations électriques (alimentation de sécurité, balisage lumineux, ...)
- Obturations coupe-feu
- Systèmes constructifs des façades
- Autres:
- Adapter au besoin les plans et le concept de protection incendie sur la base des propositions techniques des entrepreneurs

Responsable du projet/Architecte: Attribuer les mandats de réalisation aux entrepreneurs

Projeteurs: Contrôler et ajuster au besoin la planification logique des interventions des divers corps de métier au regard de la protection incendie

DÉBUT DES TRAVAUX

RAQ: Définir des règles de gestion de chantier pour réduire le risque incendie lié à la coactivité des personnes présentes, aux livraisons du chantier et aux travaux

Projeteurs: Contrôler la qualité des matériaux lors des livraisons sur le chantier

RAQ:

- S'assurer de la transmission des annonces par les firmes concernées (sprinkler, détection incendie, paratonnerre, désenfumage/surpression, ascenseur sapeurs-pompiers, ...)
- Transmettre ou suivre les demandes d'autorisations particulières (peintures intumescentes, ...) à l'ECA
- Contrôler les plans d'exécution réalisés par les projeteurs

Entrepreneurs : Réaliser les différents travaux et équipements de protection incendie selon les concepts approuvés

Installateurs : Réaliser des procès-verbaux de contrôles et délivrer des attestations

Responsable du projet/Architecte + RAQ:

- Contrôler la bonne exécution des travaux
- Suivre et coordonner les différents corps de métier
- Identifier les défauts éventuels
- Gérer les écarts au concept de protection incendie

Installateurs : Corriger les défauts avec validation du RAQ

RAQ:

- Si nécessaire, faire valider la correction des défauts importants auprès de l'autorité de protection incendie
- Centraliser et suivre les attestations de conformité des différents domaines en protection incendie

Entrepreneurs/Installateurs : Corriger les défauts avec validation de l'autorité de protection incendie

Installateurs : Envoyer les attestations des installations annoncées à l'ECA

RAQ:

- Organiser et réaliser des tests intégraux selon les scénarios
- S'assurer du bon fonctionnement des asservissements associés aux équipements de protection incendie ainsi que des éventuelles transmissions automatiques d'alarme
- S'assurer de la réception des équipements de protection incendie
- Établir la déclaration de conformité

Responsable du projet/Architecte : Annoncer la fin des travaux à la commune

LE BÂTIMENT EST ACHEVÉ ET PRÊT À ÊTRE OCCUPÉ

RAQ:

- Transmettre la documentation assurance qualité au propriétaire/à l'utilisateur et au chargé de sécurité/responsable de l'exploitation (concepts et plans de protection incendie, justificatifs de protection incendie, suivi de la maintenance, instructions, ...)
- Établir le plan de maintenance et de contrôle des équipements et des installations
- S'assurer de la mise à disposition sur place des instructions techniques et des consignes (locaux, armoires techniques, affichages)
- S'assurer de la formation du chargé de sécurité/exploitant par rapport aux équipements et aux installations de sécurité

Commune : Procéder au contrôle de réception

- Contrôler l'assurance qualité en protection incendie du projet (revue des déclarations, preuves et justificatifs) et le traitement des déviations du concept
- Contrôler par pointage les mesures constructives, techniques, organisationnelles et de défense incendie
- Contrôler le traitement des écarts au concept initial de protection incendie
- Vérifier visuellement la bonne exécution des travaux

5. Exploitation

PERMIS D'HABITER/D'UTILISER DÉLIVRÉ PAR LA COMMUNE

Chargé de sécurité (CDS) + Exploitant :

- S'assurer que la convention d'utilisation du bâtiment est toujours respectée
- S'assurer que les hypothèses et conditions fixées selon l'affectation des locaux sont respectées en tout temps :
 - Accessibilité des issues de secours
 - Encombrement des voies d'évacuation
 - Usage des locaux correct par rapport à leur affectation
- Contrôler la compatibilité des rénovations, assainissements, transformations et modifications d'affectation au regard du concept de protection incendie du bâtiment
- En cas d'incompatibilité avec ce qui est documenté, établir une nouvelle documentation
- S'assurer de la maintenance et de l'entretien des parties de constructions et des installations techniques conformément aux indications des fabricants (clapets coupe-feu, portes coupe-feu, ferme-portes, équipements de protection incendie, ...)
- S'assurer de la réalisation des contrôles périodiques réglementaires des équipements de protection incendie (dispositifs d'extinction, éclairage de sécurité, exutoires de fumées, détection incendie, sprinkler, alimentation de sécurité, ...)
- Réaliser ou faire réaliser périodiquement, selon le concept, des tests intégraux
- Adapter en permanence le concept de protection incendie et les plans de protection incendie (en fonction de la situation actuelle). En cas de changement important, consulter une personne qualifiée dans le degré d'assurance qualité requis par le bâtiment afin de définir les actions à mener. Toute modification doit être intégrée au suivi d'assurance qualité en protection incendie du bâtiment. Le cas échéant en informer la commune; une autorisation de construire peut être requise
- Informer et former les nouveaux utilisateurs du bâtiment à la protection incendie et réaliser périodiquement des exercices d'évacuation
- Mettre en place des procédures d'urgence et de mode dégradé de fonctionnement du bâtiment (conditions d'évacuation des locaux, mise en sécurité des personnes et des biens, mesures compensatoires temporaires en cas de défaut d'installation ou de travaux de maintenance, ...)